



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 08 juillet 2026

Date de la convocation :
Le 01 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six le huit juillet à 20 heures, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Alain DURIS

Nombre de conseillers en exercice : 15

Étaient présents : M. Alain DURIS, Maire, M. Bruno GRANCOING, Mme Sandrine COULON, M. Éric BOULESTEIX, Mme Aurélie GAUMER, Adjoint, Mme Mariel HARTWICH, M. Yann RUFFEL, Mme Jéssica GATTE, M. Thomas PEYRAUD, Mme Odile NICOLARDOT, Mme Sabrina FREDON, M. Arnaud CHESSERON, Mme Michèle COSSU, Mme Sylvie GERMOND, M. Julien GUYOT Conseillers municipaux.

Quorum : 8

Nombre de conseillers présents : 15

Étaient absents :

Ont donné pouvoir :

Secrétaire de séance : Mme Muriel HARTWICH

Objet de la délibération : LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Numéro de la délibération : 039 2026

Vu les articles L1111-1-1 et L1111-2 du Code général des collectivités territoriales,

M. le Maire rappelle que les révisions de loyers ont lieu au 1^{er} Juillet de chaque année, et qu'elles sont calculées sur la base de l'Indice de Référence des Loyers (IRL), quatrième trimestre.

Vu la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets.

Vu la délibération 013 2023 portant le gel des loyers pour l'année 2023 pour les logements avec un classement énergétique F ou G ;

Vu la loi n°94-624 du 21 juillet 1994 relative à la réévaluation des loyers en fonction de la variation de la valeur moyenne des indices trimestriels du coût de la construction ;

Monsieur le Maire indique que la variation pour cette année est de **0.79 %** et propose à l'assemblée de revaloriser le montant des loyers pour les logements à hauteur **0.79 %**.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à la majorité

- **De geler** les loyers pour les logements communaux classés **F ou G**.
- **De fixer** le prix des loyers communaux à partir du 01 août 2026 comme suit :



LOYERS DES LOGEMENTS	01/01/2026	01/07/2026
Pavillons la Prade T3	430.83	434.23
Pavillons la Prade T4	473.15	476.89
Logement rue des terrasses	203.22	203.22
Logement rue portes des Remparts	446.02	449.54
Logement rue de la petite école	397.19	400.33
Logement place Eglise	360.01	362.85
Total mensuel cumulé	4160.70	4191.96

Résultat du vote : **Unanimité**

Le secrétaire de séance,
Mme Muriel HARTWICH

Le président de séance,
M. Alain DURIS



Acte rendu exécutoire après transmission en
préfecture et publication le 10.07.2026
Certifié conforme,
Fait et délibéré en séance du jour, mois et an
ci-dessus mentionné,